

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CoII. - RILHAC-LASTOURS (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21871240400019

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE ST YRIEIX LA PERCHE

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : BUDGET COMMUNAL (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	26
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	27
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	28
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	29
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	33
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	34
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	35
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	36
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	38
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	39
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	41
D2 - Arrêté et signatures	42

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	RILHAC-LASTOURS BUDGET COMMUNAL	CA 2019
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0.00
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0.00
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	0.00
2	Produit des impositions directes/population	0.00	0.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	0.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	0.00
5	Encours de dette/population	0.00	0.00
6	DGF/population	0.00	0.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	0.00
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	0.00
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	0.00
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	0.00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) budgétaires .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	244 448,54	G	277 662,35
	Section d'investissement	B	149 245,40	H	166 929,79

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	18 166,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	21 183,04

= =

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	393 693,94	= G+H+I+J	483 941,18
--------------------------------	-----------	------------	-----------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	58 791,00	L	28 510,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	58 791,00	= K+L	28 510,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	244 448,54	= G+I+K	295 828,35
	Section d'investissement	= B+D+F	208 036,40	= H+J+L	216 622,83
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	452 484,94	= G+H+I+J+K+L	512 451,18

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	58 791,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	28 510,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	58 791,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	104 000,00	100 245,59	0,00	0,00	3 754,41
012	Charges de personnel, frais assimilés	79 830,00	76 648,23	0,00	0,00	3 181,77
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	26 199,00	25 604,14	0,00	0,00	594,86
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		210 029,00	202 497,96	0,00	0,00	7 531,04
66	Charges financières	10 400,00	9 187,58	0,00	0,00	1 212,42
67	Charges exceptionnelles	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		221 729,00	211 685,54	0,00	0,00	10 043,46
023	Virement à la section d'investissement (2)	34 697,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	32 763,00	32 763,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		67 460,00	32 763,00			34 697,00
TOTAL		289 189,00	244 448,54	0,00	0,00	44 740,46
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	6 000,00	3 618,30	0,00	0,00	2 381,70
70	Produits services, domaine et ventes div	18 750,00	25 257,14	0,00	0,00	-6 507,14
73	Impôts et taxes	111 000,00	115 440,64	0,00	0,00	-4 440,64
74	Dotations et participations	110 193,00	112 993,97	0,00	0,00	-2 800,97
75	Autres produits de gestion courante	11 600,00	7 663,20	0,00	0,00	3 936,80
Total des recettes de gestion courante		257 543,00	264 973,25	0,00	0,00	-7 430,25
76	Produits financiers	0,00	2,66	0,00	0,00	-2,66
77	Produits exceptionnels	1 800,00	1 608,00	0,00	0,00	192,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		259 343,00	266 583,91	0,00	0,00	-7 240,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	11 680,00	11 078,44			601,56
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		11 680,00	11 078,44			601,56
TOTAL		271 023,00	277 662,35	0,00	0,00	-6 639,35
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 18 166,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 300,00	1 257,60	0,00	42,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	50 400,00	5 157,36	0,00	45 242,64
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	612 801,22	106 638,06	58 791,00	447 372,16
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	664 501,22	113 053,02	58 791,00	492 657,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	23 400,00	23 173,54	0,00	226,46
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	23 400,00	23 173,54	0,00	226,46
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	687 901,22	136 226,56	58 791,00	492 883,66
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	11 680,00	11 078,44		601,56
041	Opérations patrimoniales (1)	7 016,40	1 940,40		5 076,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	18 696,40	13 018,84		5 677,56
	TOTAL	706 597,62	149 245,40	58 791,00	498 561,22
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	456 367,60	105 331,59	28 510,00	322 526,01
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	47 631,96	0,00	0,00	47 631,96
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	503 999,56	105 331,59	28 510,00	370 157,97
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	26 930,00	26 894,80	0,00	35,20
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	26 930,00	26 894,80	0,00	35,20
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	530 929,56	132 226,39	28 510,00	370 193,17
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	34 697,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	32 763,00	32 763,00		0,00

RILHAC-LASTOURS - BUDGET COMMUNAL - CA - 2019

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	Opérations patrimoniales (1)	7 016,40	1 940,40		5 076,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		74 476,40	34 703,40		39 773,00
TOTAL		605 405,96	166 929,79	28 510,00	409 966,17
Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(2) 21 183,04			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	100 245,59		100 245,59
012	Charges de personnel, frais assimilés	76 648,23		76 648,23
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	25 604,14		25 604,14
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	9 187,58	0,00	9 187,58
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	32 763,00	32 763,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		211 685,54	32 763,00	244 448,54
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	160,00	160,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	23 173,54	0,00	23 173,54
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		1 573,00	1 573,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	1 257,60	1 940,40	3 198,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	5 157,36	0,00	5 157,36
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	106 638,06	9 345,44	115 983,50
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		136 226,56	13 018,84	149 245,40
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	3 618,30		3 618,30
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	25 257,14		25 257,14
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		9 345,44	9 345,44
73	Impôts et taxes	115 440,64		115 440,64
74	Dotations et participations	112 993,97		112 993,97
75	Autres produits de gestion courante	7 663,20	0,00	7 663,20
76	Produits financiers	2,66	0,00	2,66
77	Produits exceptionnels	1 608,00	1 733,00	3 341,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		266 583,91	11 078,44	277 662,35
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				18 166,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	26 894,80	0,00	26 894,80
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	105 331,59	0,00	105 331,59
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	1 940,40	1 940,40
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		32 763,00	32 763,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		132 226,39	34 703,40	166 929,79
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				21 183,04

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	104 000,00	100 245,59	0,00	0,00	3 754,41
60611	Eau et assainissement	400,00	220,51	0,00	0,00	179,49
60612	Energie - Electricité	12 000,00	14 809,97	0,00	0,00	-2 809,97
60621	Combustibles	500,00	471,60	0,00	0,00	28,40
60622	Carburants	1 700,00	1 536,04	0,00	0,00	163,96
60623	Alimentation	500,00	421,14	0,00	0,00	78,86
60624	Produits de traitement	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
60631	Fournitures d'entretien	100,00	57,30	0,00	0,00	42,70
60632	Fournitures de petit équipement	100,00	760,07	0,00	0,00	-660,07
60636	Vêtements de travail	600,00	867,20	0,00	0,00	-267,20
6064	Fournitures administratives	500,00	239,19	0,00	0,00	260,81
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	3 011,92	0,00	0,00	-11,92
611	Contrats de prestations de services	3 300,00	3 119,72	0,00	0,00	180,28
6135	Locations mobilières	7 100,00	7 047,00	0,00	0,00	53,00
61521	Entretien terrains	2 073,00	5 863,03	0,00	0,00	-3 790,03
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	11 050,00	3 913,11	0,00	0,00	7 136,89
615231	Entretien, réparations voiries	30 000,00	24 218,50	0,00	0,00	5 781,50
61551	Entretien matériel roulant	2 200,00	1 392,81	0,00	0,00	807,19
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	2 358,98	0,00	0,00	-1 858,98
6156	Maintenance	700,00	450,18	0,00	0,00	249,82
6161	Multirisques	5 600,00	5 597,33	0,00	0,00	2,67
6182	Documentation générale et technique	300,00	303,00	0,00	0,00	-3,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	325,00	344,81	0,00	0,00	-19,81
6226	Honoraires	1 500,00	2 085,47	0,00	0,00	-585,47
6231	Annonces et insertions	0,00	609,11	0,00	0,00	-609,11
6232	Fêtes et cérémonies	4 500,00	5 562,28	0,00	0,00	-1 062,28
6238	Divers	0,00	72,00	0,00	0,00	-72,00
6256	Missions	150,00	122,00	0,00	0,00	28,00
6261	Frais d'affranchissement	400,00	332,65	0,00	0,00	67,35
6262	Frais de télécommunications	1 500,00	1 321,86	0,00	0,00	178,14
627	Services bancaires et assimilés	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 000,00	1 989,93	0,00	0,00	10,07
6284	Redevances pour services rendus	400,00	387,00	0,00	0,00	13,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	9 602,00	9 601,80	0,00	0,00	0,20
6288	Autres services extérieurs	200,00	220,08	0,00	0,00	-20,08
63512	Taxes foncières	950,00	938,00	0,00	0,00	12,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	79 830,00	76 648,23	0,00	0,00	3 181,77
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	1 241,00	0,00	0,00	-1 241,00
6411	Personnel titulaire	51 500,00	43 913,56	0,00	0,00	7 586,44
6413	Personnel non titulaire	1 100,00	1 104,86	0,00	0,00	-4,86
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	5 588,11	0,00	0,00	-5 588,11
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	10 000,00	7 488,00	0,00	0,00	2 512,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	13 000,00	12 989,08	0,00	0,00	10,92
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	100,00	271,00	0,00	0,00	-171,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 200,00	3 110,62	0,00	0,00	89,38
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	570,00	582,00	0,00	0,00	-12,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	360,00	360,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	26 199,00	25 604,14	0,00	0,00	594,86
6531	Indemnités	14 000,00	14 003,64	0,00	0,00	-3,64
6533	Cotisations de retraite	590,00	588,00	0,00	0,00	2,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 050,00	575,47	0,00	0,00	474,53
6553	Service d'incendie	5 089,00	5 089,00	0,00	0,00	0,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	1 800,00	1 786,68	0,00	0,00	13,32
65548	Autres contributions	170,00	161,30	0,00	0,00	8,70
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	3 498,00	3 400,00	0,00	0,00	98,00
65888	Autres	2,00	0,05	0,00	0,00	1,95

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		210 029,00	202 497,96	0,00	0,00	7 531,04
66	Charges financières (b)	10 400,00	9 187,58	0,00	0,00	1 212,42
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 400,00	9 187,58	0,00	0,00	1 212,42
67	Charges exceptionnelles (c)	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		221 729,00	211 685,54	0,00	0,00	10 043,46
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>34 697,00</i>	<i>0,00</i>			<i>34 697,00</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)</i>	<i>32 763,00</i>	<i>32 763,00</i>			<i>0,00</i>
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	<i>32 763,00</i>	<i>32 763,00</i>			<i>0,00</i>
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		67 460,00	32 763,00			34 697,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section (7)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		67 460,00	32 763,00			34 697,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		289 189,00	244 448,54	0,00	0,00	44 740,46
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	6 000,00	3 618,30	0,00	0,00	2 381,70
6419	Remboursements rémunérations personnel	6 000,00	3 618,30	0,00	0,00	2 381,70
70	Produits services, domaine et ventes div	18 750,00	25 257,14	0,00	0,00	-6 507,14
70311	Concessions cimetières (produit net)	500,00	420,00	0,00	0,00	80,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	700,00	735,73	0,00	0,00	-35,73
7035	Locations de droits de chasse et pêche	3 550,00	3 523,50	0,00	0,00	26,50
70388	Autres redevances et recettes diverses	3 000,00	3 948,67	0,00	0,00	-948,67
706811	Redevance d'assainissement collectif	11 000,00	11 324,69	0,00	0,00	-324,69
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	5 036,00	0,00	0,00	-5 036,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	268,55	0,00	0,00	-268,55
73	Impôts et taxes	111 000,00	115 440,64	0,00	0,00	-4 440,64
73111	Taxes foncières et d'habitation	96 000,00	95 325,00	0,00	0,00	675,00
73211	Attribution de compensation	3 000,00	3 594,00	0,00	0,00	-594,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	7 000,00	7 921,00	0,00	0,00	-921,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	5 000,00	8 600,64	0,00	0,00	-3 600,64
74	Dotations et participations	110 193,00	112 993,97	0,00	0,00	-2 800,97
7411	Dotation forfaitaire	41 594,00	41 594,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	12 176,00	12 176,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	8 071,00	8 071,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	3 030,00	3 030,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	4 600,00	4 632,16	0,00	0,00	-32,16
74718	Autres participations Etat	160,00	76,43	0,00	0,00	83,57
74758	Participat° Autres groupements	33 045,00	35 897,38	0,00	0,00	-2 852,38
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	2 383,00	2 383,00	0,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	5 134,00	5 134,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	11 600,00	7 663,20	0,00	0,00	3 936,80
752	Revenus des immeubles	11 598,00	7 663,20	0,00	0,00	3 934,80
7588	Autres produits div. de gestion courante	2,00	0,00	0,00	0,00	2,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		257 543,00	264 973,25	0,00	0,00	-7 430,25
76	Produits financiers (b)	0,00	2,66	0,00	0,00	-2,66
761	Produits de participations	0,00	2,66	0,00	0,00	-2,66
77	Produits exceptionnels (c)	1 800,00	1 608,00	0,00	0,00	192,00
7713	Libéralités reçues	300,00	360,00	0,00	0,00	-60,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	300,00	48,00	0,00	0,00	252,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 200,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		259 343,00	266 583,91	0,00	0,00	-7 240,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	11 680,00	11 078,44			601,56
722	Immobilisations corporelles	9 947,00	9 345,44			601,56
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	1 573,00	1 573,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpté résul	160,00	160,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		11 680,00	11 078,44			601,56
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		271 023,00	277 662,35	0,00	0,00	-6 639,35
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		18 166,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

RILHAC-LASTOURS - BUDGET COMMUNAL - CA - 2019

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (4) Dont 776.
- (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 300,00	1 257,60	0,00	42,40
2031	Frais d'études	1 300,00	1 257,60	0,00	42,40
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	50 400,00	5 157,36	0,00	45 242,64
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	4 550,40	0,00	-4 550,40
2152	Installations de voirie	0,00	606,96	0,00	-606,96
2158	Autres installat°, matériel et outillage	50 400,00	0,00	0,00	50 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	612 801,22	106 638,06	58 791,00	447 372,16
2312	Agencements et aménagements de terrains	24 000,00	0,00	32 258,00	-8 258,00
2313	Constructions	577 101,22	65 097,42	26 533,00	485 470,80
2315	Installat°, matériel et outillage techni	11 700,00	41 540,64	0,00	-29 840,64
Total des dépenses d'équipement		664 501,22	113 053,02	58 791,00	492 657,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	23 400,00	23 173,54	0,00	226,46
1641	Emprunts en euros	23 400,00	23 173,54	0,00	226,46
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		23 400,00	23 173,54	0,00	226,46
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		687 901,22	136 226,56	58 791,00	492 883,66
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	11 680,00	11 078,44		601,56
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	1 733,00	1 733,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	160,00	160,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	1 573,00	1 573,00		0,00
	Charges transférées (6)	9 947,00	9 345,44		601,56
2312	Agencements et aménagements de terrains	6 690,00	5 777,55		912,45
2313	Constructions	3 257,00	3 567,89		-310,89
041	Opérations patrimoniales (7)	7 016,40	1 940,40		5 076,00
2031	Frais d'études	1 940,40	1 940,40		0,00
2313	Constructions	5 076,00	0,00		5 076,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		18 696,40	13 018,84		5 677,56
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		706 597,62	149 245,40	58 791,00	498 561,22
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	456 367,60	105 331,59	28 510,00	322 526,01
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	242 201,00	0,00	0,00	242 201,00
1322	Subv. non transf. Régions	105 833,00	0,00	0,00	105 833,00
1323	Subv. non transf. Départements	108 333,60	49 506,59	22 982,00	35 845,01
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	30 000,00	0,00	-30 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	25 825,00	5 528,00	-31 353,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	47 631,96	0,00	0,00	47 631,96
1641	Emprunts en euros	47 631,96	0,00	0,00	47 631,96
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		503 999,56	105 331,59	28 510,00	370 157,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	26 930,00	26 894,80	0,00	35,20
10222	FCTVA	26 930,00	26 894,80	0,00	35,20
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		26 930,00	26 894,80	0,00	35,20
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		530 929,56	132 226,39	28 510,00	370 193,17
021	Virement de la sect° de fonctionnement	34 697,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	32 763,00	32 763,00		0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	872,00	872,00		0,00
28031	Frais d'études	5 066,00	5 066,00		0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	11 663,00	11 663,00		0,00
28051	Concessions et droits similaires	409,00	409,00		0,00
28138	Autres constructions	1 956,00	1 956,00		0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	8 732,00	8 732,00		0,00
28188	Autres immo. corporelles	4 065,00	4 065,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		67 460,00	32 763,00		34 697,00
041	Opérations patrimoniales (5)	7 016,40	1 940,40		5 076,00
2031	Frais d'études	5 076,00	0,00		5 076,00
21318	Autres bâtiments publics	1 940,40	1 940,40		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		74 476,40	34 703,40		39 773,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		605 405,96	166 929,79	28 510,00	409 966,17
Pour information		21 183,04			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					436 400,00									
1641 Emprunts en euros (total)					436 400,00									
00080794381	Caisse d'Epargne	20/09/2016		11/08/2011	4 600,00	F		2,500	2,500		A	C X		A-1
10000096303	Caisse d'Epargne			25/10/2016	4 600,00	F		0,200	0,200		A	C X		A-1
10000179656	Crédit Agricole			31/07/2010	71 000,00	F		4,450	4,450		T	C X		A-1
10000470033	Crédit Agricole	22/03/2005		15/09/2015	35 000,00	F		1,800	1,800		A	C X		A-1
120343401	Crédit Agricole			31/10/2016	60 000,00	F		1,500	1,500		A	C X		A-1
4531080	Crédit Agricole			15/10/2018	60 000,00	F		1,990	1,990		T	C X		A-1
4955270	Caisse d'Epargne	11/07/2017		23/03/2005	50 000,00	F		3,750	3,750		T	C X		A-1
4969660	Caisse d'Epargne			25/09/2015	4 600,00	F		0,200	0,200		A	C X		A-1
5334856	Caisse d'Epargne			25/09/2017	30 000,00	F		1,650	1,650		T	C X		A-1
8353936	Caisse d'Epargne		25/10/2017	6 000,00	F		0,250	0,250		A	C X		A-1	
8431660	Caisse d'Epargne		15/10/2018	6 000,00	F		0,250	0,250		A	C X		A-1	
	Caisse d'Epargne		25/04/2013	100 000,00	F		4,050	4,050		T	C X		A-1	
	Caisse d'Epargne		25/09/2013	4 600,00	F		1,450	1,450		A	C X		A-1	
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

RILHAC-LASTOURS - BUDGET COMMUNAL - CA - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					436 400,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		321 651,86					20 445,55	9 176,95	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		321 651,86					20 445,55	9 176,95	0,00	0,00
		0,00	A-1	1 013,05	2,00	F		2,500	488,06	37,53	0,00	0,00
		0,00	A-1	3 229,62	7,00	F		0,200	457,71	7,37	0,00	0,00
00080794381		0,00	A-1	59 303,41	22,00	F		4,450	1 615,07	2 684,17	0,00	0,00
10000096303		0,00	A-1	28 961,80	16,00	F		1,800	1 550,18	549,22	0,00	0,00
10000179656		0,00	A-1	52 098,43	17,00	F		1,500	2 673,17	821,57	0,00	0,00
10000470033		0,00	A-1	58 127,93	24,00	F		1,990	1 872,07	1 229,84	0,00	0,00
120343401		0,00	A-1	1 082,85	1,00	F		3,750	4 233,20	140,28	0,00	0,00
4531080		0,00	A-1	2 771,00	6,00	F		0,200	458,62	6,46	0,00	0,00
4955270		0,00	A-1	27 096,82	18,00	F		1,650	1 303,59	460,57	0,00	0,00
4969660		0,00	A-1	4 811,96	8,00	F		0,250	594,76	13,52	0,00	0,00
5334856		0,00	A-1	5 406,72	9,00	F		0,250	593,28	15,42	0,00	0,00
8353936		0,00	A-1	75 828,47	14,00	F		4,050	4 142,91	3 176,45	0,00	0,00
8431660		0,00	A-1	1 919,80	4,00	F		1,450	462,93	34,55	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

RILHAC-LASTOURS - BUDGET COMMUNAL - CA - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		321 651,86					20 445,55	9 176,95	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	13	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	321 651,86	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		23 560,00	23 333,54
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		23 400,00	23 173,54
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	23 400,00	23 173,54
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		160,00	160,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	160,00	160,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	23 333,54	58 791,00	0,00	82 124,54

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		94 390,00	III 59 657,80
Ressources propres externes de l'année (a)		26 930,00	26 894,80
10222	FCTVA	26 930,00	26 894,80
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		67 460,00	32 763,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	872,00	872,00
28031	Frais d'études	5 066,00	5 066,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	11 663,00	11 663,00
28051	Concessions et droits similaires	409,00	409,00
28138	Autres constructions	1 956,00	1 956,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	8 732,00	8 732,00
28188	Autres immo. corporelles	4 065,00	4 065,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	34 697,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	59 657,80	28 510,00	21 183,04	0,00	109 350,84

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 82 124,54
Ressources propres disponibles	IV 109 350,84
Solde	V = IV – II (3) 27 226,30

RILHAC-LASTOURS - BUDGET COMMUNAL - CA - 2019

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
ACCA	300,00	Subvention
ASPEL	750,00	Subvention
Club de gymnastique volontaire	300,00	Subvention
Club de loisirs et du 3ème âge	300,00	Subvention
Club de pétanque	300,00	Subvention
Comité des fêtes	1 000,00	Subvention
Espaces et Cultures	300,00	Subvention
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
GVA féminin de Nexon	50,00	Subvention
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC...)</u>		
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	3 300,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
adjoint administratif	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
adjoint technique	C	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2,00	1,00	3,00	3,00	0,00	3,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté de Communes du Pays de Nexon	28/10/2010	-	0,00
Autres organismes de regroupement			
Syndicat d'électrification Haute-Vienne	10/06/2006	-	1 787,00
Syndicat Vienne Briance Gorre (AEP)	16/05/2012	-	0,00
Syndicat d'aménagement dubassin de la Vienne	19/06/2012	-	127,23
Syndicat des étangs	16/03/2017		63,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	706 597,62	149 245,40	58 791,00	498 561,22
RECETTES	626 589,00	188 112,83	28 510,00	409 966,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	289 189,00	244 448,54	0,00	44 740,46
RECETTES	289 189,00	295 828,35	0,00	-6 639,35

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	706 597,62	149 245,40	58 791,00	498 561,22
RECETTES	626 589,00	188 112,83	28 510,00	409 966,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	289 189,00	244 448,54	0,00	44 740,46
RECETTES	289 189,00	295 828,35	0,00	-6 639,35
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	995 786,62	393 693,94	58 791,00	543 301,68
TOTAL GENERAL DES RECETTES	915 778,00	483 941,18	28 510,00	403 326,82

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	706 597,62	149 245,40	58 791,00	498 561,22
RECETTES	626 589,00	188 112,83	28 510,00	409 966,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	289 189,00	244 448,54	0,00	44 740,46
RECETTES	289 189,00	295 828,35	0,00	-6 639,35
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	995 786,62	393 693,94	58 791,00	543 301,68
TOTAL GENERAL DES RECETTES	915 778,00	483 941,18	28 510,00	403 326,82

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	466 600,00	0,00	9,58	0,00	44 700,00	0,00
TFPB	299 900,00	0,00	11,70	0,00	35 088,00	0,00
TFPNB	24 700,00	0,00	67,02	0,00	16 554,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 VOTES :
 Pour : 10
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 27/06/2020

Présenté par (1) le maire.
 A Rilhac-Lastours, le 02/07/2020
 le maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A Rilhac-Lastours, le 02/07/2020
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Aurélie RANOUIL	
Claudine ARNAUD	
Cécile PERAIN	
Didier GRABIAUD	
Fabienne DACQUET	
Jacques BARRY	
Jean-Bernard RIVASSEAU	
Laurent ROUBINET	
Maxence CANION	
Michel VILLARS	
Sébastien FISSOT	

Certifié exécutoire par (1) le maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/07/2020, et de la publication le 10/07/2020

A Rilhac-Lastours, le 02/07/2020

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.